

## DELEGATION DE SIGNATURE

**Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,**

*Vu le décret n° 2006-963 du 1er août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;*

*Vu le décret du Président de la République en date du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Thierry DAMERVAL en tant que Président Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu le contrat de travail en date du 15 juin 2016 portant nomination de Madame Corinne Le Ny-Gigon au poste de Directrice de l'Information et de la Communication de l'Agence nationale de la recherche ;*

**Décide :**

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Corinne Le Ny-Gigon, Directrice de l'Information et de la Communication de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Tout type d'ordre de mission ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport pour les agents intervenant pour la Direction de l'Information et de la Communication ;
- Les autorisations données à titre exceptionnel de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents intervenant pour la Direction de l'Information et de la Communication; dans les conditions fixées par la délibération sur les frais d'hébergement, de déplacements et de restauration pris en charge par l'ANR votée au conseil d'administration du 23 novembre 2017.

**Article 2 :** Cette délégation est applicable à compter du 07/10/2019.

Paris, le 07/10/2019

Original signé